

## **COMMUNIQUÉ**

**Paris, 22 mars 2024**

Par les coupes budgétaires massives que Bruno Le Maire a annoncées, le Gouvernement porte une attaque sans précédent à l'encontre des services publics au détriment de l'intérêt général. Car ce sont bien eux qui sont les victimes des arbitrages rendus, loin du Parlement pourtant chargé de voter les lois de finances ou leurs corollaires rectificatifs. Le décret du 21 février dernier, "portant annulation de crédits", publié au journal officiel du 22 février dernier offre une liste édifiante des abandons ainsi décidés sous l'aune d'une austérité budgétaire qu'une politique d'impôts justes et efficaces auraient permis d'empêcher. Les déclarations par voie de presse du 7 mars dernier, du même ministre de l'Economie et des finances, confirment que les coupes de février ne sont qu'une première étape.

Les organisations de salariés et d'employeurs membres de la branche des entreprises artistiques et culturelles, ont découvert ces annonces avec effroi. En effet, le service public des arts et de la culture que nous représentons ensemble est touché par cette première vague "d'annulation de crédits" d'un niveau de plus de 202 millions d'euros, dont près de 96 millions visent directement le programme de la création artistique. Ce niveau de coupes budgétaires est absolument inédit et menace l'ensemble de l'écosystème déjà largement déstabilisé par les effets de la sortie complexe de la crise sanitaire, et des crises inflationniste et énergétiques plus récentes.

Concrètement, alors que nous étions en train de travailler à notre négociation annuelle obligatoire des salaires de la branche du spectacle vivant public, cette négociation est momentanément interrompue. Le déficit financier qui est en train de se construire rend l'accord difficile à atteindre assurément car non financé. Pourtant les demandes légitimes des salariés devront obtenir une réponse et donc les hausses de salaires risquent de se faire aux dépens de l'activité artistique elle-même et du volume d'emploi, car pour beaucoup de structures les déséquilibres économiques provoquent des licenciements voire des liquidations d'entreprises. Nous refusons de poursuivre dans cette voie mortifère.

Concrètement, l'activité artistique est en berne, les équipes artistiques ne peuvent plus produire, les coproducteurs et les diffuseurs voient le disponible pour l'activité artistique fondre comme neige au soleil. Un plan social à bas bruit est en œuvre. Des milliers d'emplois sont directement menacés dans le silence assourdissant des élus de la nation. Nous ne pouvons pas l'accepter sans rien dire. Nous ne pouvons pas par ailleurs laisser dire que l'affaire est réglée par des astuces budgétaires, car nous sommes solidaires de tout l'écosystème : toute coupe dans le programme 131 impacte directement ou indirectement

## **Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la branche des entreprises artistiques et culturelle**

nos adhérents et adhérentes. Nous resterons solidaires et déterminés à empêcher ces mesures gravissimes.

Concrètement, le plan « mieux produire mieux diffuser » sur lequel tous et toutes avons dénoncé une mise en œuvre chaotique et au-delà une logique de concentration dangereuse pour la diversité artistique, ne pourra pas se déployer dans ce contexte nonobstant le maintien de cette ligne budgétaire. Comment en effet chercher à « mieux » produire ou « mieux » diffuser, quand plus personne ne parvient à produire ni à diffuser dans des conditions décentes ?

Concrètement, le Pass culture est totalement épargné des efforts de régulation alors même que la masse budgétaire non consommée en 2023 est importante. Nous en contestons tous et toutes le modèle de soutien à la seule demande, et continuons de dénoncer le niveau de financement public qui devrait constituer la première piste de redéploiement dans ce contexte budgétaire.

L'attaque est tellement forte que notre conviction est de rassembler tous les opérateurs des services publics ainsi mis en cause : car cette politique ne vise pas seulement la culture, elle vise aussi l'éducation nationale, la recherche, la transition écologique dans des proportions totalement invraisemblables, les collectivités territoriales, pour ne citer que les services publics indissociablement liés à la politique culturelle. Mais la santé, le logement, la politique de la ville, les affaires étrangères et tant d'autres encore, sont aussi impactés.

Bruno Le Maire, premier comptable de ces décisions, répète à l'envie le tabou gouvernemental contre tout nouvel impôt alors que les entreprises du CAC 40 affichent de nouveaux records de profits.

Pendant ce temps-là, le Premier ministre parasite les négociations des partenaires sociaux sur l'assurance chômage. Le ministre de l'Economie et des finances exprime même son souhait définitif de la fin du paritarisme social, et menace une nouvelle fois de s'en prendre à celles et ceux qui, dans notre pays, se trouvent privés d'emploi. La mise en cause directe du paritarisme est une ligne rouge extrêmement importante pour nos organisations respectives. Nous appelons d'ailleurs à ce que l'accord que nous avons signé le 27 octobre dernier dans le cadre des négociations sur l'assurance chômage, soit repris par le Gouvernement.

Le renoncement social et écologique de ce Gouvernement est hors de proportion. Nous ne l'acceptons plus.

## **Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la branche des entreprises artistiques et culturelle**

Tous et toutes, nous allons nous organiser pour que nos compatriotes mesurent les enjeux de ce qui est en train de se passer. Des élections ont lieu d'ici trois mois, c'est une bonne occasion de faire passer des messages. Nos salles de spectacles, de concert, d'opéra, nos pistes de cirque et tous les espaces de diffusion des créations artistiques sont pleines d'électeurs et électrices, nous allons nous adresser à eux.

Nous portons ensemble trois revendications précises et urgentes :

- le renoncement aux coupes budgétaires annoncées sur le programme 131 ;
- le refinancement du service public de la culture, des équipes artistiques et lieux indépendants, qui œuvrent pour l'intérêt général et de la préservation des emplois, par une mobilisation conjointe des partenaires publics ;
- la mobilisation du ministère de la culture en faveur de la sauvegarde du régime de l'intermittence du spectacle.

### **Les signataires :**

**LA CGT SPECTACLE** – Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle CGT

**F3C CFDT** - Communication Conseil Culture CFDT

**FNAR** - Fédération nationale des Arts de la rue

**FSICPA** - Fédération des structures indépendantes de création et de production artistiques /  
**SYNAVI** - Syndicat National des Arts Vivants / **SCC** - Syndicat des cirques et compagnies de création

**LES FORCES MUSICALES** – Syndicat professionnel des Opéras, Orchestres et Festivals lyriques

**PROFEDIM** - Syndicat professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique

**SFA CGT** - Syndicat Français des Artistes-interprètes

**SMA** - Syndicat des Musiques Actuelles

**SNAM CGT** - Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens (Enseignants et Interprètes) de France CGT

**Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la  
branche des entreprises artistiques et culturelle**

**SNAPAC - CFDT** - Syndicat national des Artistes et des Professionnels de l'animation, du Sport et de la Culture

**SNMS CGT** – Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène

**SNSP** - Syndicat National des Scènes publiques

**SUD** - Culture - Syndicat "Solidaires, Unitaires et Démocratiques" de la Culture

**SYNDEAC** - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

**SYNPTAC CGT** - Syndicat National des Professionnel·le·s du Théâtre et des Activités Culturelles

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la  
branche des entreprises artistiques et culturelle



**Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la  
branche des entreprises artistiques et culturelle**